

ADDITIF AUX REGLEMENTS DES COMPETITIONS PAR EQUIPES

Objet : Règlements habillage (article 13)

Pour rappel, aucun jean n'est permis quelle que soit sa couleur.

Cette règle est autant valable pour les championnats que pour **les compétitions par équipes.**

Cette règle doit s'appliquer pour toutes les **compétitions quel que soit le niveau**

Conformément au règlement Administratif et sportif de la FFPJP, l'arbitre doit s'assurer que les joueurs ou joueuses aient une **tenue conforme aux règles prescrites par la FFPJP.**

- 1) En cas d'irrégularité, l'arbitre doit informer le jury du concours qui appréciera la conformité de la tenue pour éventuellement procéder à une disqualification en cas de refus, **la décision du jury étant sans appel.**
- 2) Tout capitaine d'équipe doit également avertir les joueurs fautifs et en cas de refus d'obtempérer, peut porter une réclamation jointe à la feuille de match avec photo à l'appui.
- 3) **Dans ce cas, suite à l'étude effectuée par le Comité de pilotage de la compétition concernée, l'équipe du joueur fautif aura match perdu avec 0 point et - 19 au goal-average plus une amende de 50€.**
- 4) En cas de récidive, l'équipe sera mise hors compétition et rétrogradée dans la plus basse division et les joueurs fautifs pourront être traduits en commission de discipline.

Ce présent règlement interne a été adopté par les membres du bureau du Comité départemental lors de leur réunion du 22 mars 2019 au siège à Cahors